



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 39	Date convocation : 21/03/2023
Pouvoirs de vote : 5	Date d'affichage : 21/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°19-2023 – Développement Economique
Comptes-rendus Annuel à la Collectivité (CRAC) et bilan
prévisionnel - ZAE 2 de la Confluence
 Annexe 5a, 5b, 5c et 4d

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Prefecture : 30/03/2023
Publication : 30/03/2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric						X
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie			X	Pouvoir à LARRIEU Catherine		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle			X	Pouvoir à GIRARDI Christian		
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice						X
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine			X	Pouvoir à ROSSATO Stéphane		
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X			Départ à 19h30 -Après délib. 42-2023		
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X			Départ à 19h30 -Après délib. 42-2023		
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X			Départ à 19h -Après délib. 19-2023		
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					

NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques		X		Pouvoir à LIENARD Pascale	
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth		X		Pouvoir à GENTILLET Jean Pierre	
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X		Suppléé par FONTANILLE Pierre	
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
<i>Soit, pour cette séance :</i>			39	5		1 1

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie Buger

Délibération n°19-2023 – Développement Economique Comptes-rendus Annuel à la Collectivité (CRAC) et bilan prévisionnel - ZAE 2 de la Confluence Annexe 5a, 5b, 5c et 4d	<i>Acte rendu exécutoire après le dépôt en</i> <i>Prefecture : 30/03/2023</i> <i>Publication : 30/03/2023</i>
---	---

En l'absence de Monsieur Jacques Larroy, Vice-président en charge du Développement Economique, Monsieur Francis Castell, Vice-président en charge des Finances, présente les éléments suivants :

- Vu** les statuts de la Communauté de Communes en matière de développement économique ;
- Vu** l'article L5214- 16 du CGCT ;
- Vu** la concession d'aménagement de la ZA 2 du 02 avril 2013 entre la SEM47 et le Syndicat Mixte du Confluent ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°47-2019-02-01-003 du 1^{er} février 2019 portant dissolution du syndicat mixte du Confluent 47 en date du 31 décembre 2018 ;

Considérant, l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 01/02/2019 qui substitue dans ses droits et obligations, la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas au Syndicat Mixte du Confluent ;

Considérant l'article 17 - II du contrat de concession ZAE 2 du 02 avril 2013, qui stipule que chaque année, le concessionnaire adresse pour approbation un compte rendu financier comportant un bilan financier prévisionnel actualisé, le plan de trésorerie actualisé de l'opération, un tableau des cessions immobilières, une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé, comparés aux prévisions initiales et aux prévisions de l'année à venir ;

Considérant l'article 18 du contrat de concession ZAE 2 du 02 avril 2013 qui stipule que le concessionnaire doit établir chaque année un budget prévisionnel actualisé pour l'année à venir des dépenses et recettes de l'opération, ainsi que le programme des acquisitions, des travaux et le plan de trésorerie prévisionnel de l'année à venir.

Considérant le compte rendu annuel à la collectivité et bilan prévisionnel de la ZAE 2 établis par la SEM47 et joints en annexe de la délibération.

Considérant l'avis de la commission économie en date du 13 Mars 2023 ;

Où l'exposé de Monsieur Francis Castell, Vice-président en charge des Finances,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré

44 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

1. **Approuve** le compte rendu annuel à la collectivité et le bilan financier de la ZAE de la Confluence II 2022 établis par la SEM47 joints en annexe.
2. **Approuve** la participation de la Communauté de Communes au titre de l'année 2023 d'un montant de 241 602 € TTC
3. **Dit** que les crédits seront inscrits au budget
4. **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la présente délibération,

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



A circular stamp with the text "47 - COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLUENT ET COTEAUX de PRAYSSAS" around the perimeter.

La secrétaire de séance,
Nathalie Buger



A circular stamp with the text "47 - COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLUENT ET COTEAUX de PRAYSSAS" around the perimeter.